



Volet roulant et décennale de pose ?

Par **valye**, le **02/09/2015** à **17:35**

Bonjour,

Le moteur de mon volet roulant à rendu l'ame et j ai donc appelé la boite qui me l avait posé.

Deux techniciens sont venu m enlever les lames pour que je puisse voir de la lumière (moteur HS en mode volet fermés !!!) ET m ont dit qu ils fallait commander la pièce.

Bref on me dit qu il va falloir que je paie les pièces et la pose ...

Alors voici ma question que veut dire : GARANTIE FABRICANT 10 SELON CHARTE (nom de la boite) + Décennale de pose ??

Meci beaucoup

Par **moisse**, le **02/09/2015** à **17:40**

Bonsoir,

Je ne sais pas ce que veut dire votre phrase, semble-t-il incomplète.

La garantie décennale ne n'applique qu'aux parties fixes du volet roulant, celles qui assurent étanchéité avec les murs.

Le reste est couvert par la garantie biennale.

Les moteurs sont garanties 2,3,5 ans ou plus, c'est selon les marques.

Par **valye**, le **02/09/2015** à **17:44**

Bonjour alors je vous ecrit la phrase qui apparait sur ma facture /

garantie fabricant 10 ans selon charte (et là il y a ecrit sur ma facture le nom d'une entreprise)
+ Décennale de pose.

DONC si je comprends bien ils ont raison les pièces et la main d oeuvre sont a ma charge
puisque logiquement le moteur d un volet roulant est une partie que l on peut enlever.

Merci infiniment

Par **moisse**, le **02/09/2015** à **18:32**

Il est difficile de vous répondre, car la garantie décennale concerne l'entreprise qui effectue la pose, la biennale aussi;

La garantie fabriquant de 10 ans est de nature commerciale, et il faut donc connaître ce qui est garanti et ce qui ne l'est pas selon les conditions du fabriquant.

Par **alterego**, le **02/09/2015** à **18:33**

Bonjour,

Pour activer la garantie décennale, il aurait fallu qu'il y ait un dysfonctionnement généralisé des moteurs et que la responsabilité de leur constructeur ou de l'installateur soit démontrée.

Autrement dit que l'ensemble des moteurs ait été posé par cet entrepreneur et que l'ensemble des pannes rende l'immeuble impropre à sa destination. Tout ceci sous réserve de l'appréciation du Tribunal cela va de soi.

Vous ne faites état, hélas, que d'un cas isolé. Tentez d'obtenir un geste commercial.

Cordialement

Par **valye**, le **16/09/2015** à **17:19**

je reviens vers vous car du coup j ai donc demander a l entreprise qui m avait posé le store électrique de me remplacer le moteur a mes frais donc et voilà déjà deux fois qu ils me fixent un rendez vous pour venir me remettre mon volet électrique et le moteur j ai donné un chèque de la moitié du montant pour payer la pièce et voilà que les deux fois il m appel la veille du rendez vous pour me dire qu il n arrivaient pas a joindre le fournisseur et qu ils n avaient donc toujours pas la pièce. C EST la seule grande fenetre que j ai chez moi je vis

donc en plein jour et ne peut pas fermer les volets du tout, suis reveiller dès l'aube par la lumière, et quand je travaille de nuit ou part pour mon travail toute une semaine je laisse donc mon appartement en rez de chaussée sans aucuns volets !!!! SANS compter le froid qui commence à rentrer la nuit et journée car ils m'ont enlevé le caisson . Ai je un moyen de me retourner contre eux ou je ne sais quoi car j'ai peur de passer l'hiver sans volet et de me faire cambrioler lorsque je suis absent car j'ai vraiment l'impression qu'ils se moquent de moi cela fait maintenant 3 mois et demi qu'ils me baladent ...
merci par avance.

Par **moisse**, le **17/09/2015** à **09:06**

Bonjour,

Qu'avez-vous comme documents ?

Normalement un devis/bon de commande daté, signé et portant délai d'intervention.

Car effectivement vu d'ici l'entreprise vous promène, ou alors il s'agit d'un volet roulant exotique avec l'impossibilité de trouver des pièces détachées.